

Bulletin d'inscription

Stage de chant choral « Perma-cultures »

Du mercredi 20 au dimanche 24 août 2025 (9h30-12h30 et 14h-17h)

À l'Espace Marcand de Joinville

À renvoyer avant le 28 juillet 2025 à

Association Vall'Art

Chemin de Jainval

52300 Thonnance-lès-Joinville

Nom Prénom :

Adresse complète :

Code Postal :

Commune :

Tél. / Tél. portable :

Email :

Date de naissance :

Pratique et expérience musicale :

Pupitre :

Chef de chœur : oui non

Nom du (des) chœur(s) :

☐ Je souhaite un hébergement chez l'habitant

☐ J'autorise Vall'Art et Arts Vivants 52 à utiliser mon image sur leurs supports de communication

- ☐ J'accepte de recevoir la newsletter de Vall'Art
- ☐ J'accepte de recevoir d'autres informations par email

Repas : à la charge des stagiaires.

Coût du stage : 100 €

Adhésion 2025 obligatoire à Vall'Art : 20 €

L'inscription sera validée à réception de 50 € d'arrhes. Le solde sera exigé le premier jour du stage. En cas d'annulation de participation après le 6 août, les arrhes ne seront pas remboursés. Les pré-inscriptions par téléphone ou mail ne seront validées qu'à réception du règlement et de l'inscription.

Modalités de paiement

Joindre à ce bulletin d'inscription, 2 chèques à l'ordre de « **Association Vall'Art** » :

- un chèque de 20 € (adhésion 2025 à l'association)
- un chèque de 100 € (coût du stage ; arrhes ou totalité)

L'adhésion annuelle et les dons à Vall'Art ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % des revenus imposables conformément à l'article 200 du CGI. Un reçu fiscal vous sera délivré après réception de votre règlement.

- ☐ Oui, je fais un don ponctuel :
- ☐ 20 € (coût réel 6,80 €)
- ☐ 50 € (coût réel 17 €)
- ☐ 100 € (coût réel 34 €)
- ☐ Montant libre : €

Date :

Signature :